

**EPREUVE E33 : Conduite d'action d'éducation à la santé
En centre de formation**

**Baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne
Option « structure »**

CAHIER DES CHARGES

Finalité :

Evaluer la compétence mise en œuvre lors de la conduite d'une action d'éducation à la santé

L'action est menée par l'élève au cours de sa formation ou de son expérience professionnelle dans le secteur d'activités :

- soit sur le temps de la PFMP
- soit sur le temps libre élève

Lieux de PFMP :

- Structures médico-sociales (PA-PH- enfants)
- Périscolaire + école maternelle (le projet d'éducation à la santé est à réaliser en périscolaire)
- Structures d'accueil collectif de la petite enfance

Dossier :

Il doit s'appuyer sur des actions menées individuellement ou collectivement (par deux élèves maximum)

Composition du dossier :

- 10 à 15 pages
- sommaire
- dossier paginé
- 5 annexes au maximum
- sous forme informatique
- 4 exemplaires (1 pour l'élève, 1 pour la structure et 2 pour le jury) à déposer 15 jours à 3 semaines pour être lu en amont par les membres du jury (date fixée par l'équipe pédagogique).

Les dossiers sont déposés à la date fixée par le centre de formation et sont lus en amont de l'épreuve par les deux membres du jury. Il est souhaitable que les dossiers soient déposés 15 jours à 3 semaines (au choix de l'équipe) avant la date de la soutenance.

Pénalités : Au-delà de la date butoir : une pénalité de 2 points sera appliquée dans la limite d'une semaine. Après la semaine plus aucun dossier ne sera accepté.
Les dossiers sont à envoyer aux professionnels dès réception

- Faire signer une liste d'émargement

En l'absence du dossier, le candidat ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette épreuve.

Il présente

- La justification de la thématique retenue en lien avec des besoins repérés d'un public,
- L'action d'éducation à la santé retenue,
- Un support retenu pour cette action,
- Les modalités de mise en œuvre de l'action
- L'évaluation de l'action.

Evaluation :

- Epreuve ponctuelle et orale
- Au centre de formation (date arrêtée par l'équipe pédagogique)
- Exposé de 10 minutes par le candidat avec obligatoirement un diaporama
- Entretien de 20 minutes avec le jury
- L'entretien porte sur le dossier et les savoirs associés.
- Pour l'évaluation des savoirs associés : lister, suite à la lecture du dossier, au minimum une question par enseignement (biologie et microbiologie appliquées - nutrition - sciences médico-sociales et technologie et techniques professionnelles en alimentation et éducation à la santé)

Le jury se compose

SOIT

- d'un enseignant de l'élève STMS ou Biotechnologies qui n'a pas évalué cet élève en PFMP
- et un professionnel (d'un niveau supérieur au diplôme préparé par les élèves)

SOIT

- d'un enseignant de l'élève STMS ou Biotechnologies qui n'a pas évalué cet élève en PFMP
- d'un autre enseignant STMS ou Biotechnologies de l'établissement

REMARQUE:

Prévoir des heures d'Accompagnement Personnalisé pour les professeurs de STMS et biotechnologies pour aider les élèves dans l'élaboration de leur projet

- Accidents de la vie courante
- Addictions : aux jeux, drogues licites et illicites ; cyberdépendance...
- Alimentation et activité physique
- Inégalités sociales de santé
- Maladies infectieuses et IST
- Mal-être, suicide et santé mentale
- Stress et conditions de travail
- Usage des médicaments
- Santé-environnement
- Troubles du sommeil
- Contraception
- Sécurité routière
- Troubles « dys »
- Vieillir en bonne santé (manger, bouger, maladie Alzheimer, chutes, canicule...)
- Prévention contre les cancers
- Handicap visuel et auditif
- Pathologies diverses (système nerveux, cardio-vasculaire...)
-